

Fiche descriptive formation DEA

OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention du diplôme d'ambulancier.

SECTEURS PROFESSIONNELS

Santé - Transport Sanitaire

TYPE DE FORMATION

Diplômante

DUREE DE LA FORMATION

630 heures soit 18 semaines.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Assurer les gestes de premiers secours adaptés à l'âge du patient
- Apprécier l'état clinique d'une personne
- Hygiène / Prévenir la transmission d'infection
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Assurer la sécurité du transport sanitaire (malade/véhicule/conduite)
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins et assurer la gestion administrative du dossier
- Respecter les règles et valeurs de la profession

VALIDATION DE LA FORMATION

Diplôme d'Etat délivré par le Directeur Régional de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

PRÉ-REQUIS DE LA FORMATION

- Disposer d'un **permis de conduire** conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité (ne pas être soumis au permis probatoire)

Dans le dossier d'inscription :

- Fournir l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R .221-10 du code de la route
- Fournir un **certificat médical** de non contre-indications à l'exercice de la profession d'ambulanciers délivré par un médecin agréé (absence de problèmes locomoteurs psychique, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...)
- Fournir un **certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve d'admissibilité et une épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admissibilité comporte :

- une épreuve écrite de 2 heures qui comporte un sujet de français et un sujet d'arithmétique *
- un stage de découverte de 140 heures effectué dans une entreprise de transport sanitaire **

L'épreuve d'admission comporte :

- un commentaire de texte de culture générale du domaine sanitaire et social
- un entretien avec le jury portant sur la motivation du candidat, son projet professionnel et ses capacités à suivre la formation

** Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :*

- *les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau IV*
- *les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V*
- *les candidats titulaires d'un diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires*

*** Sont dispensés du stage de découverte : Les candidats ayant exercé au moins un mois comme auxiliaire ambulancier*

MODALITES PEDAGOGIQUES

Sur la base du projet pédagogique, l'IFA garantit aux apprenants un apprentissage progressif des activités professionnelles.

MODALITES D'EVALUATION

Validation des 8 modules de compétences selon l'annexe III du référentiel de formation (Arrêté du 26 janvier 2006)

TARIFS

- 80 € droits d'inscription aux épreuves de présélection
- 4200 € pour les demandeurs d'emploi pris en charge par pôle emploi ou le Conseil Régional et autofinancements.
- 4500 € pour les salariés ayant une prise en charge des frais de formation

FORMATEURS

L'équipe de formateurs est composée d'un ambulancier DE et d'une infirmière DE.